

## CONTRAT DE LICENCE UNESS

### Préambule

Le groupement d'intérêt public (GIP) Université Numérique en Santé et Sport fr (UNESS.fr) est un organisme de mutualisation national pour la pédagogie numérique. Il a pour objectif premier de concevoir et mettre à disposition un environnement numérique (uness.fr) et des contenus pédagogiques mutualisés pour la formation initiale et continue des professionnels de santé et du sport. Il favorise la mutualisation des ressources numériques et la formation des universités membres afin de promouvoir un système d'enseignement de la santé et du sport appuyé sur les technologies les plus compétitives tout en travaillant en open source.

Le groupement est composé par 44 membres en 2022 dont 42 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Universités), 1 établissement privé (Institut Catholique de Lille) et une association loi 1901 (France Universités).

Afin de protéger le contenu partagé pour les auteurs qui choisissent d'utiliser les ressources numériques qui circulent dans l'environnement Uness, le GIP UNESS.fr a décidé de créer une licence dans les termes ci-dessous

### Article 1 : Définitions

Dans ce contrat les termes suivants employés ont pour les parties les définitions suivantes :

**Concédant** : toute personne physique ou morale titulaire des droits d'auteur sur une œuvre protégée par le code de la propriété intellectuelle et/ou les normes internationales sur le sujet, telles que la convention de Berne, le copyright ou les accords ADPIC.

**Environnement Uness** : environnement numérique appartenant au GIP UNESS.fr mis à disposition des universités membres du GIP afin de les accompagner dans leurs missions de formation, d'évaluation et de suivi de leurs étudiants.

**Licence UNESS** : contrat pour lequel le concédant cède à titre gratuit et non exclusif la reproduction et/ou la représentation et/ou la diffusion de l'œuvre sur laquelle le logo de la Licence UNESS a été inséré tout en gardant ses droits moraux et patrimoniaux.

**Licencié** : toute personne qui accède au contenu soumis à la présente licence.

**Ressource numérique** : toute œuvre protégée par le droit de la propriété intellectuelle qui est diffusé de manière numérique sur l'environnement Uness.

**Reproduction** : action de copier une œuvre protégée par le droit de la propriété intellectuelle par quelque moyen que ce soit sur un support matériel ou immatériel.

**Représentation** : la diffusion et communication par tout moyen y inclus les liens hypertextes d'une œuvre protégée par le droit de la propriété intellectuelle au public.

## **Article 2 : Objet du contrat**

La licence UNESS a comme objet d'établir des règles claires de diffusion des contenus qui sont déposés sur l'environnement Uness.

Cette licence est un contrat à titre gratuit et non exclusif qui confère le droit de reproduction, de représentation des Ressources numériques dans l'environnement Uness.

## **Article 3 : Consentement**

Le consentement du présent contrat est réputé acquis par l'apposition du logo de la licence UNESS sur une ressource numérique ou par l'acceptation expresse, par écrit ou par tout autre moyen du concédant. Le consentement du licencié est réputé acquis lors de l'utilisation des ressources numériques soumises à la présente licence.

## **Article 4 : Champs d'application**

La licence UNESS s'applique sur tout support, notamment : papier, vidéo, PDF.

## **Article 5 : Entrée en vigueur et Durée**

Cette licence s'applique dès la manifestation de consentement dans les termes de l'article 3. Elle a une durée égale à la durée de validité des droits conférés par le concédant. Elle s'entend valide dès lors que le logo de la licence est inséré sur la ressource numérique et que cette dernière est disponible sur l'environnement Uness. Dans tous les cas, la durée de validité ne pourra pas excéder la durée de protection des droits d'auteur établie par le code de la propriété intellectuelle à l'article L123-1 c'est-à-dire pendant toute la vie de l'auteur et jusqu'à 70 ans après son décès.

## **Article 6 : Obligations**

Le cédant s'engage à assurer qu'il est titulaire des droits d'auteur sur la Ressource numérique soumise à la Licence UNESS.

Le licencié accepte les droits qui ont été concédés par le concédant dans les termes de la présente licence. Il a notamment l'obligation de:

- a) Restreindre la reproduction, la représentation ou la diffusion des ressources numériques dans le cadre de son activité pédagogique aux étudiants qui font partie des universités membres du GIP UNESS.fr. Il s'engage à ne pas diffuser la ressource numérique en dehors de l'environnement Uness. Cette utilisation est restreinte aux membres du GIP UNESS. fr
- b) S'abstenir d'utiliser ou exploiter la ressource numérique à des fins économiques.
- c) Respecter la Ressource numérique. Il lui est interdit de modifier par quelque moyen que ce soit ou de dénaturer les ressources numériques soumises à cette licence.
- d) Respecter les droits conférés par le code de la propriété intellectuelle notamment le droit à la paternité. L'auteur de la ressource numérique doit être reconnu et communiqué lors de la reproduction ou représentation effectuée sous la Licence UNESS.

#### **Article 7 : Prix de la licence**

Cette licence est gratuite.

#### **Article 8 : Limite géographique**

Cette licence est applicable dans tout le territoire français et le monde entier.

#### **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Aucune cession autre que celle opérée entre le cédant et le licencié dans les conditions de la présente licence n'est consentie. Le concédant garde tous les droits moraux et patrimoniaux tels que définis par le code de la propriété intellectuelle au titre II.

#### **Article 10 : Résiliation**

En cas de manquement par le licencié aux obligations établies par la présente licence, le concédant pourra résilier de plein droit la licence après un préavis de 30 jours par lettre recommandée. Elle prend effet le lendemain du 30ème jour après la réception du préavis.

#### **Article 11 : Nouvelles versions**

Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce contrat.

Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par le GIP UNESS.fr. A ce titre le GIP UNESS.fr se réserve tout droit à publier des nouvelles versions de la licence qui posséderont chacune un numéro distinct. Ces versions reviendront

applicables dès lors qu'elles seront publiées sur l'environnement Uness .

#### **Article 12 : Clause de divisibilité**

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles par une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **Article 13 : Droit applicable**

Le droit applicable est le droit français.